



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE - DIPARTIMENTU DI U CISMONTE

COMMUNE DE POGGIO D'OLETTA

CUMUNA DI U POGHJU D'OLETTA

www.upoghjudoletta.fr

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mille seize et le vingt deux septembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué s'est réuni, en son lieu habituel, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Antoine VINCENTI.

Présents : LECCIA Jean Marie, POTENTINI Yves, GRAZI. François, PAOLI Roxanne, CLEMENTI Antoine, DAVID Emmanuel, DE ZERBI Patrick, GHIRLANDA Eric, LECCIA Yves,

Absent: MATTEI Estelle,

Secrétaire de séance : GRAZI François,

1. Examen de la demande de permis de construire déposée par la gérante de la SCI BILOVACCE, Madame SIMONET Amaryllis

Le Maire expose à ses collègues que Madame SIMONET Amaryllis a déposé le 16 septembre en mairie une demande de permis de construire dans le but de construire une maison individuelle sur deux niveaux ainsi qu'une piscine.

Eléments de référence de la demande:

Déclaration préalable N° PC 02B23916N0004

Références cadastrales du terrain sur lequel la construction est envisagée : B 1 701, B 1 704 et B 1705.

Superficie du terrain : 1 006 M².

Surface dont la création est envisagée: 128,6 M².

Après cette présentation sommaire, le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner l'ensemble des pièces comprises dans la demande de permis de construire puis de soumettre au débat la demande envisagée.

Après discussion,

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du dossier déposé par Madame SIMONET Amaryllis, gérante, agissant pour le compte de la SCI BILOVACCE,

DONNE UN AVIS FAVORABLE au projet envisagé,

DIT que le demandeur devra faire son affaire de déplacer les réseaux publics communaux d'eau et d'assainissement qui traversent cette propriété du Nord vers le Sud afin que ceux-ci ne se retrouvent pas enfouis sous la construction envisagée et qu'ils puissent être facilement accessibles à tout moment par les agents communaux,

DEMANDE à Monsieur le Maire d'adresser cet avis à la DDTM de la Haute-Corse.

Résultat du vote: VOTANTS: 10 - EXPRIMES: 10 - POUR: 10 - CONTRE: 0 - RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Maire

Les Conseillers Municipaux





Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mille seize et le vingt deux septembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué s'est réuni, en son lieu habituel, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Antoine VINCENTI.

Présents : LECCIA Jean Marie, POTENTINI Yves, GRAZI. François, PAOLI Roxanne, CLEMENTI Antoine, DAVID Emmanuel, DE ZERBI Patrick, GHIRLANDA Eric, LECCIA Yves,

Absent: MATTEI Estelle,

Secrétaire de séance : GRAZI François,

2. Examen de la déclaration préalable déposée par Monsieur de ZERBI Patrick

Le Maire expose à ses collègues que Monsieur de ZERBI Patrick a déposé le 16 septembre en mairie une déclaration préalable dans le but de construire une piscine de 25,5 m2 ainsi que d'un local technique et d'une petite kitchenette.

Eléments de référence de la demande:

Déclaration préalable N° DP02B23916N0009

Références cadastrales du terrain sur lequel la construction est envisagée : B 177.

Superficie du terrain : 1 520 M2.

Surface dont la création est envisagée (hors piscine): 3,39 M2.

Après cette présentation sommaire, le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner l'ensemble des pièces comprises dans la déclaration préalable puis de soumettre au débat la demande envisagée.

Après discussion,

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du dossier déposé par Monsieur de ZERBI Patrick,

DONNE UN AVIS FAVORABLE au projet de construction d'une piscine et d'un local technique plus une petite kitchenette.

DEMANDE à Monsieur le Maire d'adresser cet avis à la DDTM de la Haute-Corse.

Résultat du vote: VOTANTS: 9- ABSTENTION: 1 (Monsieur Patrick de ZERBI) -
EXPRIMES: 9 - POUR: 9 - CONTRE: 0 - RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Maire

Les Conseillers Municipaux

